

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 782

16 mars 2016

SOMMAIRE

CCA Benelux S.A.	37490	PG Europe S.à r.l.	37514
Dorel Hungary S.à r.l.	37519	Phone Invest S.A.	37514
EPISO 3 Tiberius S.à r.l.	37492	Pitch Investholding S.A.	37515
Kampus Holdings S.à r.l.	37528	Polar Investments	37510
LDV Management II Bainbridge II S.C.A.	37536	Printz J.Ch	37508
OLB Prop Co. C S.à r.l.	37518	Project Del Holding II S.à r.l.	37508
Onex ATR	37519	Promotrust S.A.	37515
OP International S.à r.l.	37518	Prop Co. 14 A S.à r.l.	37509
Osborne & Moore S.A.	37516	Prop Co. 14 B S.à r.l.	37509
OTTO Capital S.à r.l.	37516	Prop Co. 15 A S.à r.l.	37510
OTTO Financière Lux S.à r.l.	37516	Prop Co. 15 B S.à r.l.	37511
Otto International Invest S.à r.l.	37514	Prop Co. 15 C S.à r.l.	37511
Packard Invest S.A.	37512	Provali Luxembourg S.e.c.s.	37512
PAM L	37513	Rational Asset Management	37516
Parfin S.à r.l.	37515	Renex SCA	37517
Parts Excellent S.A.	37513	Rescare Holdings Limited	37517
PERHOLDING S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	37513	Rockfleet HoldCo 1 S.à r.l.	37518
Pfizer International Luxembourg Sàrl	37513	Rockfleet Holdco 5 S.à r.l.	37517
Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l.	37510	Rockfleet Holdco 5 S.à r.l.	37517

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before us the undersigned notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company CCA Benelux S.A. (hereinafter the “Company”), a société anonyme (Luxembourg public limited liability company), with registered office in L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B number 82.988, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on the 29th of June 2001, published in the Mémorial C number 41 on the 9th of January 2002,

and which statutes have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 22nd of December 2011, and published in the Mémorial C number 944 on the 12th April 2012.

The meeting is presided by Mrs. Annick BRAQUET, employee, having her professional address in Luxembourg, in the Chair.

The chairman appoints as secretary Mrs. Arlette SIEBENALER, employee, having her professional address in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mrs. Christelle LANGLOIS, employee, having her professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 31.- (thirty-one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Deliberation on the decision to proceed to the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

2.- Appointment of a liquidator of the Company.

3.- Determination of the powers of the liquidator.

4.- Discharge to be granted to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

5.- Miscellaneous.

After approval of the above statements, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve and to put into liquidation the Company with effect as from today.

Second resolution

The meeting resolves to appoint as liquidator the company PLANNER INTERNATIONAL S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, and being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B number 66.996.

Third resolution

The meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

(i) the liquidator has the broadest powers for the execution of its mandate and in particular those provided for in articles 144 and next ones of the amended law of August 10, 1915, without the obligation to request the prior authorisation of the general meeting of shareholders as provided by law;

(ii) the liquidator is not obliged to do inventory;

(iii) the liquidator may grant advances on the proceeds of the liquidation after having paid or retained sufficient funds to provide for current and future receivables;

(iv) the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or more agents such powers he will determine and for the period he shall determine;

(v) the liquidator may engage the Company in liquidation under his sole signature and without any limitation whatsoever.

Fourth resolution

The meeting resolves to grant full and complete discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor for the exercise of their mandate up to this day.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CCA Benelux S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 82.988, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 41 du 9 janvier 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 944 du 12 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Annick BRAQUET, employée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle LANGLOIS, employée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées par les comparants resteront annexées au présent acte.

II.- Il émane de la liste de présence, que les 1.000 (mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 31,- EUR (trente-et-un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Délibération sur la décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de mettre la Société en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Fixation des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur la société PLANNER INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.996.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

(ii) le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(iii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iv) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, C. LANGLOIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39657. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000965/139.

(150240791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

EPISO 3 Tiberius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.879.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPISO 3 Tiberius Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 192879 (the Company).

The Company was incorporated on December 2, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number

86, on January 13, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

There appeared

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 173174 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of subclasses of redeemable shares in the share capital of the Company, namely the class E redeemable shares, the class F redeemable shares, the class G redeemable shares, the class H redeemable shares and the class I redeemable shares (respectively the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Increase of the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and forty euro (EUR 12,540.-) to twelve thousand five hundred and ninety euro (EUR 12,590.-) by the creation and issue of (i) ten (10) Class E Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) ten (10) Class F Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) ten (10) Class G Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) ten (10) Class H Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (v) ten (10) Class I Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect items 1 to 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and the change to the share capital of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares as follows:

- the class E redeemable shares (the Class E Shares);
- the class F redeemable shares (the Class F Shares);
- the class G redeemable shares (the Class G Shares);
- the class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- the class I redeemable shares (the Class I Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and forty euro (EUR 12,540.-) to twelve thousand five hundred and ninety euro (EUR 12,590.-) by the creation and issue of (i) ten (10) Class E Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) ten (10) Class F Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) ten (10) Class G Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) ten (10) Class H Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (v) ten (10) Class I Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ((i) ten (10) Class E Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) ten (10) Class F Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) ten (10) Class G Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) ten (10) Class H Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (v) ten (10) Class I Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifty euro (EUR 50.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of fifty euro (EUR 50.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restated the articles of association of the Company as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPISO 3 Tiberius Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred ninety euros (EUR 12,590.-) and is represented by

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares),
- (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);

- (vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and

(x) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the Redeemable Shares).

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Shares, a class of Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case

determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the relevant class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (the A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change to the share capital of the Company in the register of shareholders of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1.800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EPISO 3 Tiberius Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192879 (la Société).

La Société a été constituée le 2 décembre 2014 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86, le 13 janvier 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173174 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de sous classes de parts sociales remboursables dans le capital social, nommément la classe de parts sociales remboursables E, la classe de parts sociales remboursables F, la classe de parts sociales remboursables G, la classe de parts sociales remboursable H et la classe de parts sociales remboursables I (respectivement les Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quarante euro (EUR 12.540,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12.590,-) par la création et l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (v) dix (10) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 2. ci-dessus;

4. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les points 1. à 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales comme suit:

- la classe de parts sociales remboursables E (les Parts Sociales de Classe E);
- la classe de parts sociales remboursables F (les Parts Sociales de Classe F);
- la classe de parts sociales remboursables G (les Parts Sociales de Classe G);
- la classe de parts sociales remboursables H (les Parts Sociales de Classe H); et
- la classe de parts sociales remboursables I (les Parts Sociales de Classe I).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quarante euro (EUR 12.540,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12.590,-) par la création et l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (v) dix (10) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix (10) Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (v) dix (10) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante euro (EUR 50,-), à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de cinquante euro (EUR 50,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 3 Tiberius Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) est représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires),
(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
(ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
(x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales Remboursables),

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, us Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales

de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de Parts Sociales (au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement)).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales est toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus- Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus- Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à

r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29517. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000218/866.

(150239623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Printz J.Ch, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 4.258.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 décembre 2015

L'assemblée des actionnaires a pris les décisions suivantes :

1) Le mandat de Monsieur LUDEWIG Léon ne sera pas renouvelé.

2) Sont nommés seuls administrateurs de la société:

Monsieur PROST Jacques, demeurant à L-1150 Luxembourg, 227, route d'Arlon.

Monsieur PROST Thierry, demeurant à L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

Monsieur PROST Georges, demeurant à CH-1630 Bulle, 41, chemin des Coquilles.

Madame PERLER-PROST Véronique, CH-1630 Bulle, 41, chemin des Coquilles.

3) La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2016006932/19.

(160005946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Project Del Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.184,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.127.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 17 septembre 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006933/12.

(160005386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Prop Co. 14 A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.238.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

Prop Co. 14 A S.à.r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006934/25.

(160005479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Prop Co. 14 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.241.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

Prop Co. 14 B S.à.r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006935/25.

(160005478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Prop Co. 15 A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.245.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

Prop Co. 15 A S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006937/25.

(160005503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.874.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de nommer en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Christophe Plantegenet, né le 10 octobre 1970 à Wassy, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50.000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006919/18.

(160005625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Polar Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.371.

1. ES WIRD FESTGESTELLT UND BESTÄTIGT, dass Frau Doris Marx, Herr Manfred Bauer und Herr Stephan Scholl ihre Mandate als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 2015 niederlegen.

2. ES WIRD BESCHLOSSEN, dass mit Wirkung vom 1. Januar 2016 Frau Petra Hansen, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Herr Klaus-Michael Vogel, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg und Herr Michael Koschatzki, beruflich ansässig in Mainzer Landstrasse 11-17, D-60329 Frankfurt, in den Verwaltungsrat aufgenommen werden. Die Bestellung von Frau Petra Hansen, Herrn Klaus-Michael Vogel und Herrn Michael Koschatzki muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

3. Frau Petra Hansen wird zugleich als Vorsitzende des Verwaltungsrates bestellt.

4. ES WIRD FESTGESTELLT, dass sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft demnach ab dem 1. Januar 2016 wie folgt zusammensetzt:

Petra Hansen (Vorsitzende)

Markus Kohlenbach

Michael Koschatzki

Klaus-Michael Vogel

Référence de publication: 2016006930/21.

(160005485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Prop Co. 15 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.239.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

Prop Co. 15 B S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006938/25.

(160005502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Prop Co. 15 C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.240.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.
Prop Co. 15 C S.à r.l.
José María Ortiz / Hildegard Winnebeck
Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006939/25.

(160005501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Provali Luxembourg S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4205 Esch-sur Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 111.360.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2015 que:

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social à 1 rue Lankelz à L-4205 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016006940/15.

(160006263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Packard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.368.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 13 mai 2014.

Le mandat des Administrateurs arrivant à échéance ce jour, l'Assemblée décide de réélire les Administrateurs à leurs postes, à savoir:

- Monsieur Guy FEITE, directeur de sociétés, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59942, dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Madame Michèle FEITE, employée privée, né le 02 juin 1944 à Hussigny-Godbrange (France), demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leurs mandats viendront à échéance le 12 mai 2020.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance ce jour, l'Assemblée décide de réélire le Commissaire aux comptes à son poste, à savoir:

- La société MPM International S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69702 et ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre (Grand-Duché de Luxembourg).

Son mandat viendra à échéance le 12 mai 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016006942/29.

(160006148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

PAM L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.579.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 27 octobre 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Bernard de Jonghe d'Ardoye (1 A rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg) en tant qu'Administrateur de la SICAV avec effet au 4 janvier 2016 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006944/13.

(160005349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Parts Excellent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 197.807.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 décembre 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg au 17, rue de Louvigny L-1946 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006945/12.

(160006247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

PERHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 47.929.

—
EXTRAIT

Avec effet au 5 janvier 2016, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme PERHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47929.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016006948/16.

(160005796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Pfizer International Luxembourg Sàrl, Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de nommer en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Adrienn MARTON, née le 1^{er} septembre 1981 à Sarvar, Hongrie, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006950/18.

(160006049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

PG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 184.024.

—
En date du 17 Décembre 2015, Artur Mokrzycki, né le 23 mars 1960 à Cracovie, demeurant a 4 Villa de Lourcine, 75014 Paris, France, a transféré ses 4,5000 parts sociales de catégorie D détenues dans la société PG Europe S.à r.l., une société de droit Luxembourgeoise enregistrée au registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro B 184.024 ayant son siège social à 37 rue Glesener L-1631 Luxembourg à la société Lourcine Holding S.à r.l., une société de droit Luxembourgeoise enregistrée au registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro B 202.776 ayant son siège social à 1 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2016006951/15.

(160006391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Phone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.537.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 11 mars 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C n°344 du 2 juillet 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2015 que l'assemblée décide de:

Renommer pour une durée de six ans les administrateurs suivants:

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt;

- Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt;

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

Renommer pour une durée de six ans au poste de commissaire aux comptes, REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Pour la société PHONE INVEST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2016006953/23.

(160006055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Otto International Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.933.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 51, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016006914/12.

(160005829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Parfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.808.941,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 178.684.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 06 janvier 2016 à Luxembourg

Résolution:

Le Conseil de Gérance décide de transférer avec effet immédiat le siège de la Société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARFIN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2016006917/15.

(160006330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Pitch Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 13 novembre 2015 à 08h00

est nommé administrateur et administrateur-délégué M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM

à effet immédiat du 13 novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2017.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

PITCH INVESTHOLDING SA, société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Eric VAN DER VEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016006956/18.

(160006360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Promotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.097.

Auszug aus dem Protokoll über die ausserordentliche Generalversammlung

Abgehalten vor dem Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven am 15. Dezember 2015 unter der nummer des Repertorium 52.351, einregistriert am 17. Dezember 2015, Relation 1LAC/2015/40501

Gemäss der Tagesordnung haben der alleinige Aktionär folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss:

Der alleinige Aktionär beschliesst Herrn Heiko LAUX und Herrn Christoph LAUX mit sofortiger Wirkung von ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft abzurufen und Frau Karin KOCH, ohne Stand, geboren in Luxemburg am 12. Februar 1962, wohnhaft in L-5753 Frisange, 13, parc Lesigny, als drittes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2019 stattfinden wird, zu ernennen.

Senningerberg, den 15. Dezember 2015.

Für gleichlautende Kopie

Paul Bettingen

Notar

Référence de publication: 2016006964/20.

(160005248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rational Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 197.805.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société

Il a été décidé de coopter Monsieur Jonas-Petter von Martens résidant professionnellement à 4, rue Peterelchen, L-23740 Howald, comme nouvel administrateur de la Société en remplacement de Monsieur John Caulfield avec effet au 4 janvier 2016.

Ce même jour il a aussi été élu président du conseil d'administration.

Le mandat de Monsieur von Martens prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016. La nomination de Monsieur von Martens comme nouvel administrateur sera soumise à sa ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur John Caulfield avait démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 21 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006970/17.

(160005366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 25.170.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 décembre 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006911/13.

(160006245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

OTTO Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.584.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 51, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016006912/12.

(160005832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

OTTO Financière Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.932.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 51, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016006913/12.

(160005831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Renex SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 174.192.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 décembre 2015 à Luxembourg.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société RENEX SCA qui cessera d'exister. L'Assemblée décide que les livres et documents de la Société resteront déposés pendant 5 années à Luxembourg.

Extrait certifié conforme

TILMAN LIMITED

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2016006972/17.

(160005963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rescare Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.556.992,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.612.

—
La Société est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006973/12.

(160005436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rockfleet Holdco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.128.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Rockfleet Holdco 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016006977/15.

(160005746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rockfleet Holdco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.128.

—
Veuillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Rockfleet Holdco 5 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006978/13.

(160005746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rockfleet HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.059.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Rockfleet Holdco 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016006979/15.

(160005750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

OP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 813.247,44.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.216.

La Société est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006903/12.

(160005438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

OLB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.054.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

OLB Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006900/25.

(160005462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Onex ATR, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.091.469,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.486.

La Société est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006901/12.

(160005441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Dorel Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 215.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 202.726.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared,

Dorel (Cyprus) Limited, a corporation existing under the laws of Cyprus, having its principal office at 10 Diomidous Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, Nicosia 2024, Cyprus and registered with the Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 134865 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the notary to enact the following:

1. Dorel Hungary Kft is a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Hungary, having its registered office at 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hungary and registered with the Court of Registration of the Tribunal of Budapest under number 01-09-738548 (the "Company");

2. the Sole Shareholder holds 100% of the voting rights in the Company;

3. it results from the accounting closing balance sheet of the Company as at December 15, 2015 corresponding to the opening balance sheet on December 16, 2015 (the "Opening Balance Sheet") that the net asset value of the Company is of an amount of USD 32,763,701.46 (thirty-two million seven hundred sixty-three thousand seven hundred and one US Dollars and forty-six cents). A copy of such Opening Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities; and

4. the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Confirmation of the transfer of the seat of the central administration of the Company from Hungary to the Grand-Duchy of Luxembourg with effect as of December 16, 2015;

2. Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg "société à responsabilité limitée";

3. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;

4. Full restatement of the articles of association of the Company in order to comply with the legal form of a Luxembourg “société à responsabilité limitée”;

5. Withdrawal of the Hungarian managing directors of the Company and appointment of new managers of the Company with effect as of December 16, 2015; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, represented as stated hereinabove, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to confirm the transfer of the seat of the central administration and mind and management of the Company from 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hungary, to 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the “Transfer”) with effect as of December 16, 2015 (the “Effective Date”).

It was noted that the Company remains incorporated and with its registered office at 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hungary, whereas the seat of the central administration and mind and management of the Company will be located in the Grand-Duchy of Luxembourg as of the Effective Date.

Second resolution

It was resolved that the Company shall adopt the legal form of a Luxembourg “société à responsabilité limitée” (private limited liability company) with effect as of the Effective Date.

The Sole Shareholder stated that, although the registered office of the Company remains in Hungary and therefore the Company remains a validly incorporated Hungarian company, the Company will have the seat of its central administration and mind and management in the Grand-Duchy of Luxembourg as of the Effective Date and acknowledged that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, the Company will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as of the Effective Date.

Third resolution

The Sole Shareholder recorded that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net asset value of the Company result from the Opening Balance Sheet.

The Sole Shareholder approved the Opening Balance Sheet which has been produced to the notary.

The Sole Shareholder stated that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Company which will continue to own all its assets and rights and continues to be obliged by all its liabilities and commitments after the Transfer.

The Sole Shareholder resolved that the amount of the net asset value of the Company of USD 32,763,701.46 (thirty-two million seven hundred sixty-three thousand seven hundred and one US Dollars and forty-six cents) shall be allocated as shown in the Opening Balance Sheet, that was hereby approved by the Sole Shareholder and, in particular, to the nominal share capital account of the Company for an amount of USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand US Dollars) to be represented by 1 (one) corporate unit fully-paid-up.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, and with effect as of the Effective Date, it was resolved to amend the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to adopt those of a Luxembourg “société à responsabilité limitée”; the Articles shall be read as follows:

1. Name and registered office of the sole shareholder.

Name: Dorel (Cyprus) Limited Registered office: 10 Diomidous Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, Nicosia 2024, Cyprus

Registration n°: HE 134865

(the “Sole Shareholder”).

2. Name, form, registered office and seat of central administration of the Company.

2.1. Name of the Company in Hungarian: Dorel Hungary Csoportfinanszírozó Korlátolt Felelősségű Társaság

Short name of the Company in Hungarian: Dorel Hungary Kft.

Name of the Company in English: Dorel Hungary Group Financing Limited Liability Company

Short name of the Company in English: Dorel Hungary Ltd.

Short name of the Company in French: Dorel Hungary S.à r.l.

2.2. The Company is a société à responsabilité limitée (private limited liability company, korlátolt felelősségű társaság) governed by the applicable laws as well as by the present articles of association (the “Company”).

2.3. The registered office of the Company is at: 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hungary.

2.4. The seat of central administration and mind and management of the Company is established at: 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.5. The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

3. Purpose and Business activities of the Company.

3.1. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

3.2. The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Term of the Company. The Company is established for an indefinite period of time.

5. The subscribed and paid up capital of the Company. The subscribed and paid up capital of the Company is set at USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand US Dollars), represented by 1 (one) corporate unit.

6. The corporate unit.

6.1. Following the registration of the Company, the rights of the founder and the interest related to the Company are embodied by the corporate unit of the Company.

6.2. As long as the Company is a one shareholder company, it may not acquire its own corporate unit.

7. Business year.

7.1 The business year of the Company commences on 1st of January and finishes on 31st of December of the same year.

7.2 At the end of the business year, the managers are obliged to compile the balance sheets and a written report about the activity of the preceding period by which the Sole Shareholder can judge the economic and financial status of the Company.

8. Exclusive authority of the Sole Shareholder.

8.1 The Sole Shareholder shall have the power of decision for all Company matters listed under the applicable laws.

8.2 The Sole Shareholder must inform the managers of the Company in writing about its decisions.

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed by at least three (3) managers of two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

9.2 The managers of the Company are:

I. Name: Jeffrey Schwartz

Address: Russel Hill Road 424, Toronto, Ontario, Canada

Mother's name: Galler

Passport no: BA412597

End of assignment: January 13, 2019

Type A Manager

II. Name: Marjorie Allo

Mother's name: Allo

Address: 2-4 rue Eugène Ruppert - L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Passport No.: 15CF17029

Type B Manager

III. Name: Marc Chong Kan

Mother's name: Ng Watson

Address: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Passport No.: 12CH11174

Type B Manager

9.3 No manager needs be a shareholder of the Company. The managers shall be appointed by a resolution of the Sole Shareholder. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

9.4 A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the Sole Shareholder.

9.5 The managers carry out the administration of the Company's business and represent the Company in relation to third parties, before courts and other authorities. The duties of the managers include every activity which is not prohibited by the applicable laws and which does not fall within the exclusive competency of the Sole Shareholder.

10. Board of Managers.

10.1 The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

10.2 The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

10.3 Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

10.4 Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

10.5 Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

10.6 A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by a proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

10.7 Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

10.8 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

10.9 Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

11. Proper Signatures. The Company shall be bound by the joint signature of at least one type A manager and at least one type B manager.

12. Auditor.

12.1 The auditor of the Company, if any, shall be appointed by the Sole Shareholder.

12.2 The auditor of the Company for Hungarian law purposes is:

Name: KPMG Hungaria Kft.

Seat: 1139 Budapest, Vaci ut 99., Hungary

Registration number: 01-09-063183

Registration number as auditor: 000202

Appointed auditor: Zsuzsanna Nagy

Address: 3214 Nagyréde, Rakoczi ut 10., Hungary

Mother's name: Anna Hever

Registration number as auditor: 005421

End of assignment: January 13, 2019

13. Functional currency, accounts. The subscribed and paid up capital of the Company shall be kept in USD (US Dollars). The Company shall keep its books and records in USD (US Dollars).

14. Profits.

14.1 The net profit stated in the annual balance sheets shall be approved by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder decides on the distribution of the profit, and the payment of dividends. The Sole Shareholder shall consider the provisions of the applicable laws prior to deciding on a profit distribution. The Sole Shareholder may also receive its dividend entitlement as a benefit in kind.

14.2 In the period between the approval of two consecutive reports prepared according to the applicable laws, the managers may propose and, to the extent permitted under the applicable laws, decide to pay interim dividends provided that the preconditions stipulated in the applicable laws are met.

15. Termination of the Company. The Company will cease to exist when:

- a) the Sole Shareholder decides upon its discontinuance without a successor;
- b) the Sole Shareholder decides upon its discontinuance with a legal successor (transformation);
- c) it is terminated by a court in liquidation proceedings; and
- d) it is required by the applicable laws.

16. Closing provisions. In all matters not, or not entirely governed by the present articles of association, the relevant laws shall apply.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to:

1. withdraw:

- Ms Timea Peterfy-Matusz; and
- Mr Karoly Bogнар,

from their position as managing directors of the Company with effect as of the Effective Date and to ratify all actions carried out by them in the performance of their duties;

2. appoint with effect as of the Effective Date:

a.- Mr Marc Chong Kan, born on August 24, 1964, in Paris, France and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

b.- Mrs Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France and residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

as type B managers of the Company for an undetermined duration;

3. confirm the appointment as of the Effective Date of Mr Jeffrey Schwartz born on September 8, 1962 in Montréal, Canada and residing at Russel Hill Road 424, Toronto, Ontario, Canada, as type A manager of the Company, until January 13, 2019.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 7,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu

Dorel (Cyprus) Limited, une société (corporation) existante selon les lois de Chypre, ayant son bureau principal au 10 Diomidus Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, Nicosie 2024, Chypre et immatriculée auprès du Registraire des Sociétés et Séquestre Officiel (Registrar of Companies and Official Receiver) sous le numéro HE 134865 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Dorel Hungary Kft est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de Hongrie, ayant son siège social à 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hongrie et immatriculée auprès de la Cour d'Enregistrement du Tribunal de Budapest (Court of Registration of the Tribunal of Budapest) sous le numéro 01-09-738548 (la «Société»);

2. L'Associé Unique détient 100% des droits de vote dans la Société;

3. il ressort du bilan comptable de clôture de la Société établi au 15 décembre 2015 correspondant au bilan comptable d'ouverture au 16 décembre 2015 (le «Bilan d'Ouverture»), que l'actif net de la Société est d'un montant de 32.763.701,46 USD (trente-deux millions sept cent soixante-trois mille sept cent un Dollars américains et quarante-six cents). Une copie

du Bilan d'Ouverture, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités chargées de l'enregistrement; et

4. l'intégralité du capital social de la Société est représentée de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement dûment informé;

L'Associé Unique représenté par son mandataire a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Confirmation du transfert du siège de l'administration centrale de la Société de la Hongrie au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 16 Décembre 2015;

2. Approbation de la forme juridique de la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

3. Confirmation de la description et de la consistance de l'actif et du passif de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;

4. Refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;

5. Désengagement des administrateurs (managing directors) hongrois de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société avec effet au 16 Décembre 2015; et

6. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique représenté comme décrit ci-avant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de confirmer le transfert du siège de l'administration centrale de la Société de 1074 Budapest, Dohany utca 12, Hongrie vers le 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg conformément au présent acte notarié (le «Transfert») et avec effet au 16 Décembre 2015 (la «Date d'Effet»).

Il a été noté que la Société reste enregistrée et avec son siège social au 1074 Budapest, Dohany utca 12, Hongrie alors que le siège de l'administration centrale de la Société sera située au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date d'Effet.

Deuxième résolution

Il a été décidé que la Société adoptera la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à compter de la Date d'Effet.

L'Associé Unique a déclaré que, bien que la Société ait été constituée en Hongrie et qu'elle demeure ainsi une société Hongroise valablement constituée, la Société aura désormais le siège de son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date d'Effet, et reconnaît que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg à compter de la Date d'Effet.

Troisième résolution

L'Associé Unique a noté que la description et la consistance de l'actif et du passif ainsi que la valeur de l'actif net de la Société résultent du Bilan d'Ouverture.

L'Associé Unique a approuvé le Bilan d'Ouverture qui a été présenté au notaire.

L'Associé Unique a déclaré que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continuera à détenir tous ses actifs et droits et continuera à être tenue de l'ensemble de son passif et de ses engagements après le Transfert.

L'Associé Unique a décidé que le montant de l'actif net de la Société de 32.763.701,46 USD (trente-deux millions sept cent soixante-trois mille sept cent un Dollars américains et quarante-six cents) sera alloué tel qu'indiqué dans le Bilan d'Ouverture, lequel a été approuvé par l'Associé Unique par les présentes, et en particulier au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de 215.000 USD (deux cent quinze mille Dollars américains), lequel sera représenté par une (1) part sociale, entièrement libérée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, et à compter de la Date d'Effet, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») afin de les rendre conforme à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois; les Statuts devront être lus comme suit:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Dénomination sociale et siège social de l'associé. Dénomination sociale: Dorel (Cyprus) Limited

Siège social: 10 Diomidous Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, Nicosia 2024, Cyprus

Numéro d'immatriculation: HE 134865 (l'«Associé Unique»).

2. Dénomination sociale, forme sociale, siège statutaire, siège de l'administration centrale de la Société.

2.1. Dénomination de la Société en hongrois: Dorel Hungary Csoportfinanszírozó Korlátolt Felelősségű Társaság

Dénomination abrégée de la Société en hongrois: Dorel Hungary Kft.

Dénomination de la Société en anglais: Dorel Hungary Group Financing Limited Liability Company Dénomination abrégée de la Société en anglais: Dorel Hungary Ltd.

Dénomination abrégée de la Société en français: Dorel Hungary S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée (private limited liability company, korlátolt felelősségű társaság) régie par les lois y applicable ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

2.3. Le siège social de la Société est établi au: 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hongrie.

2.4. Le siège de l'administration centrale de la Société est établi au: 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.5. La société peut avoir des succursales et des bureaux à la fois au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3. Objet de la Société.

3.1. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

3.2. La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi inclus les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

D'une manière générale, la Société peut accorder des aides aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui pourrait être utile dans l'accomplissement et le développement de ses missions.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social souscrit et libéré de la Société. Le capital social souscrit et libéré de la Société est fixé à 215.000 USD (deux cent quinze mille Dollars américains), représenté par 1 (une) part sociale.

6. Part sociale.

6.1. Suite à l'enregistrement de la Société, les droits de l'associé fondateur et les intérêts relatifs à la Société sont représentés par la part sociale de la Société.

6.2. Tant que la Société est une société avec un associé unique, celui-ci ne peut acquérir sa propre part sociale.

7. Exercice social.

7.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

7.2 A la fin de l'exercice social, les gérants sont tenus de compiler les bilans et un rapport écrit sur l'activité de l'exercice social écoulé par lequel l'Associé Unique peut juger de la situation économique et financière de la Société.

8. Compétence exclusive de l'Associé Unique.

8.1. L'Associé Unique a le pouvoir de décision en ce qui concerne toutes les questions relatives à la Société en vertu des lois applicables.

8.2. L'Associé Unique doit informer les gérants de la Société de ses décisions par écrit.

9. Gérants.

9.1. La Société doit être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

9.2. Les gérants de la Société sont:

I. Nom: Jeffrey Schwartz

Adresse: Russel Hill Road 424, Toronto, Ontario, Canada

Nom de la mère: Galler

Numéro de Passeport: BA412597

Fin du mandat: 13 janvier 2019

Gérant de type A

II. Nom: Marjorie Allo

Nom de la mère: Allo

Adresse: 2-4 rue Eugène Ruppert - L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Numéro de Passeport: 15CF17029

Gérant de type B

III. Nom: Marc Chong Kan

Nom de la mère: Ng Watson

Adresse: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Numéro de Passeport: 12CH11174

Gérant de type B

9.3. Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Les gérants sont nommés par résolution de l'Associé Unique. La rémunération, le cas échéant, des gérants est déterminée de la même manière.

9.4. Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'Associé Unique.

9.5. Les gérants accomplissent tous les actes de gestion et d'administration pour le compte de la Société et représentent la Société vis-à-vis des tiers, des tribunaux et de toute autre autorité. Les fonctions des gérants comprennent toutes les activités qui ne sont pas interdites par les lois applicables et qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'actionnaire unique.

10. Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

10.2. Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

10.3. Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

10.4. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

10.5. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

10.6. Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

10.7. Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

10.8. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

10.9. Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

11. Signatures. La Société est liée par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

12. Commissaire aux comptes.

12.1. Le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, est nommé par l'Associé Unique.

12.2. Le commissaire aux comptes de la Société à des fins légales hongroises est:

Nom: KPMG Hungaria Kft.

Siège social: 1139 Budapest, Vaci ut 99., Hongrie

Numéro d'immatriculation: 01-09-063183

Numéro d'immatriculation

en tant que commissaire aux comptes: 000202

Commissaire aux comptes désigné: Zsuzsanna Nagy

Adresse: 3214 Nagyréde, Rakoczi ut 10., Hongrie

Nom de la mère: Anna Hever

Numéro d'immatriculation en tant que commissaire aux comptes: 005421

Fin du mandat: 13 janvier 2019

13. Devise fonctionnelle, comptes. Le capital social de la Société doit être exprimé en USD (Dollars américains). La Société doit conserver ses livres et ses registres en USD (Dollars américains).

14. Bénéfices.

14.1. Le bénéfice net déclaré dans les bilans annuels doit être approuvé par l'Associé Unique. L'Associé Unique décide de la répartition du bénéfice et du paiement de dividendes. L'Associé Unique prend en considération les dispositions des lois applicables avant de décider d'une distribution de bénéfice. L'Associé Unique peut également recevoir son droit au dividende comme un avantage en nature.

14.2. Dans la période entre l'approbation des deux rapports consécutifs préparés conformément aux lois applicables, les gérants peuvent proposer et, dans le cadre déterminé par les lois applicables, décider de payer des dividendes intérimaires à condition que les conditions préalables stipulées dans les lois applicables sont respectées.

15. Dissolution de la Société. La Société cessera d'exister quand:

- a) l'Associé Unique décide de dissoudre la Société en l'absence de successeur;
- b) l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec successeur légal (transformation);
- c) elle est dissoute par un tribunal à la suite d'une procédure de liquidation; et
- d) les lois applicables l'exigent.

16. Dispositions finales. Dans les cas non, ou non entièrement, couverts par les présents statuts, les lois appropriées doivent s'appliquer.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé:

1. de démettre:

- Mme. Timea Matusz; et

- M Karoly Bognar, de leurs fonctions d'administrateurs (managing directors) de la Société à compter de la Date d'Effet et de ratifier tous les actes effectués par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

2. de nommer à compter de la Date d'Effet:

- M. Mark Chong Kan, né le 24 août 1964, à Paris, France et résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France et résidant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en qualité de gérants de type B de la Société pour une période indéterminée;

3. de confirmer la nomination à compter de la Date d'Effet de M. Jeffrey Schwartz, né le 8 septembre, 1962 à Montréal, Canada et résidant au 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Québec, Canada en qualité de gérant de type A de la Société, jusqu'au 13 janvier 2019

Frais

Les frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement évalués à 7.200, EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016001010/459.

(150240877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Kampus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.676.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AEREF IV Master S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, Albert Borschette, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 198.836,

represented by Ben Brouscher, private employee, professionally residing in Diekirch, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Kampus Holdings S.à r.l (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships) and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies or other bodies (including without limitation partnerships) in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies or other bodies (including without limitation partnerships) as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships), the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Quorum and vote.

9.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

12.1 The Company is managed by the board of managers composed of one (1) or more managers which need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management.

12.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 13. Appointment, removal and term of office of managers.

13.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

15.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Dealing with third parties. The Company shall be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager, or in the case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers, or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 17. Auditor(s).

17.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

17.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

17.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

17.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

19.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 20. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

20.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

20.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by AEREF IV Master S.à r.l. aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Petr KLIMO, born on 22 September 1976 in Karvina, Czech Republic, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; and

(ii) Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, United Kingdom, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; and

(iii) Michael Thomas, born on 9 March 1967 in Pennsylvania (United States of America), professionally residing at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AEREF IV Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1246 Luxembourg, 2, Albert Borschette, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.836,

ici représentée par Ben Brouscher, employé privé, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kampus Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités (y compris notamment des partenariats) et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats), dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Quorum et vote.

9.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés de la Société. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collégial chargé de la gestion de la Société.

12.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

13.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

13.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

15.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance, ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 17. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

17.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

17.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

17.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

17.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

17.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

19.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 20. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

20.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

20.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par AEREF IV Master S.à r.l. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Petr KLIMO, né le 22 septembre 1976 à Karvina, République Tchèque, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; et

(ii) Peter DICKINSON, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; et

(iii) Michael THOMAS, né le 9 mars 1967 en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Diekirch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22026. Reçu soixante-quinze (75.-) euros
Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000382/470.

(150239640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

LDV Management II Bainbridge II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée des membres du conseil de surveillance

Suite aux résolutions prises par l'assemblée des membres du conseil de surveillance tenue en date du 20 février 2015, il a été décidé de coopter avec effet au 20 février 2015, M. Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 49, Grosvenor Street, Londres, W1K 3HP, Royaume-Uni en remplacement de M. Jacques Isaac Ruimy, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir afin d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2018.

La nomination de M. Ely Michel Ruimy en tant que membre du conseil de surveillance devra être ratifiée et approuvée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006754/16.

(160006228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.
